



Département du
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Date de convocation

27 MARS 2026

Date d'affichage

27 MARS 2026

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....32

Votants.....33

N° DEL-26-17

Objet

Sortie du
patrimoine
comptable de biens
meubles de la
commune et
poursuite du travail
de mise à jour de
l'inventaire

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKÉ, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Karim BERBACHE, Malika LERICHE, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Marie-Christine MINCHILLI, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

Était absent excusé :

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Eric LANTOINE, conseiller délégué.

Secrétaire de séance : Isabelle DUPONT

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 avril 2026

Cette délibération a pour objet de mettre à jour l'inventaire communal en actant la mise au rebut d'une tondeuse autoportée ISEKI hors d'usage et la reprise par Renault d'un Citroën Berlingo, dans le cadre du renouvellement du parc automobile.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.1111-2 et L.2312-1 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 qui a posé le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable pour le suivi des immobilisations ;

Vu la circulaire NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif ;

Considérant les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations de la Commune, ainsi qu'au comptable de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan ;

Considérant la nécessité de mettre en concordance l'état de l'actif et l'état de l'inventaire de la commune ;

Considérant que l'ajustement de l'état de l'actif (comptable) et de l'inventaire (ordonnateur) vise à donner une image fidèle du patrimoine de la commune ;

Considérant que certains de ces biens sont aujourd'hui obsolètes, hors d'usages et souvent totalement amortis, ils doivent alors être retirés de l'inventaire comptable, document comptable dénombrant et évaluant pécuniairement l'ensemble du patrimoine, bien par bien. Le bien est sorti de l'actif pour sa valeur nette comptable ;

Considérant que le matériel suivant n'est plus utilisable et qu'une remise en état serait trop onéreuse au regard de la valeur nette comptable ;

➤ **TONDEUSE AUTOPORTEE ISEKI (pour destruction)**

- Immatriculation : 206 CVA 59
- Date de 1^{ère} mise en circulation : 2004
- N° inventaire : 4079
- Valeur nette comptable : 0 €

➤ **CITROEN BERLINGO (rachat possible par Renault 1 000 euros dans le cadre d'un achat de véhicule pour la PM)**

- Immatriculation : BC 319 GY
- Date de 1^{ère} mise en circulation : 27/10/2010
- N° d'inventaire : A3386
- Valeur nette comptable : 0 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de sortir de l'inventaire le bien à détruire,
- d'autoriser la reprise par Renault du Citroën Berlingo pour 1 000 euros TTC,
- d'enregistrer ces mouvements et de poursuivre le travail de mise à jour de l'inventaire,
- d'autoriser la sortie de l'inventaire des biens meubles cités,
- de valider la valeur nette comptable des biens à sortir de l'inventaire comme suit :
Matériel de transport : valeur nette comptable : 0 €

le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ADOPTE la proposition.

**La secrétaire
Isabelle DUPONT**



**Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE**



Transmis en sous-préfecture le 10/04/2026....
Document exécutoire à compter du 10/04/2026